



Licenciement économique explication indemnité

Par **Tavra**, le **03/11/2008** à **13:45**

Bonjour, j'ai besoin d'aide si vous le pouvez car la situation est difficile! Je suis salarié CDI cadre dans une entreprise de joaillerie depuis près de 17 ans. Vendredi dernier et contre toute attente, nos dirigeants nous ont annoncé le redressement judiciaire de notre société dû d'après eux à une baisse des commandes et à des dettes accumulées par l'ancien dirigeant qui avait vendu en 2006 (le personnel ayant été repri sans problème par les nouveaux dirigeants.) Je tiens également à préciser que depuis - d'un an une somme d'environ 1 million d'euros avait été déboursée pour remettre à niveau toute l'installation informatique ce qui paraît d'autant plus aberrant d'apprendre cette nouvelle. Bref, ma question est la suivante, en cas de liquidation judiciaire et donc de licenciement économique, et vu mes 17 années d'ancienneté, outre le fait qu'en attendant de retrouver une activité je percevrais le chômage (si quelqu'un peut me dire si on touche l'intégralité du salaire ou bien une partie par le chômage ce serait bien), je souhaite savoir si une indemnité de licenciement économique va être versée, si c'est une obligation, comment va-t-elle être calculée.... Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'aider car ce n'est vraiment pas une situation facile à gérer.